

Aperçu du Plan Stratégique de l'ARREC 2016 – 2020

DOMAINES DE PRIORITÉ (du CSC de la CEDEAO)	Objectifs Stratégiques	Sous- Objectifs Stratégiques (s'il y a lieu)	Résultats	Activités	Acteurs clés potentiels	Indicateurs de Performance	Période de Mise en oeuvre	
A. Sécurité énergétique et Interconnexion	A.1 Mettre en œuvre des mesures réglementaires appropriées pour la mise en place du marché régional de l'électricité	A.1.1 Règlements pour l'accès au capacités transfrontalières et l'accès au réseau de transport national	Règlement de l'ARREC sur les conditions de l'accès des tiers Règlement sur l'éligibilité des consommateurs et des producteurs. Les premiers règlements sont attendus fin 2018	Elaborer les Règlements. Mettre en place un groupe de travail qui tiendra au moins 6 réunions par an Voir également les actions mentionnés sous A.1.3	EEEOA, ARREC, Ministères, Régulateur National, Consultant	Combien de pays de la CEDEAO ont transcrit les règles dans leurs lois?	2016-2018	
		A.1.2 Modèle de calcul des tarifs de transport	La première version du Modèle de calcul disponible The first version of the calculation model must be ready at the end of 2016. Thereafter annual updating of the model's parameters.	Developper le Modèle de calcul. L'ARREC se charge du suivi de la mise en œuvre à temps du processus et de la mise à jour des paramètres du modèle.	EEEOA, ARREC, Consultant	Combien de pays de la CEDEAO ont transcrit les règles dans leurs lois?	2016 puis mis à jour chaque année	
		A.1.3 Planification du développement du marché régional	Révision du Plan Directeur propose par l'EEEOA Approbation des critères de sélection des réalisateurs des infrastructures Révision des règles et des procédures du marché.	Suivi de la mise en œuvre du Plan Directeur de l'EEEOA Révision des règles et des procédures du marché pour la Phase 2 du Marché Revision du Manuel d'Exploitation de l'EEEOA Groupe de travail technique avec l'EEEOA	EEEOA, ARREC	Règlements adoptés	2016-2020	
		A.1.4 Suivi des accords et des procédures du marché régional	Approbation des Modèles de Contrats Approbation des procédures du Marché	Mettre en place le mécanisme de traitement des anciens contrats. Une clause du genre « utilisez le ou vous le perdez » sera appliqué aux anciens et nouveaux accords enfin de prévenir des réservations de capacité d'échanges transfrontaliers. Un groupe de travail pour examiner ce mécanisme). Cette tâche est pertinent pour A.1.1 également	EEEOA, ARREC	Combien de pays de la CEDEAO ont transcrit les règles dans leurs lois?	2016	
	A.2 Mettre en place des moyens de surveillance du marché régional de l'électricité et des règles d'application	A.2.1 Définition et revision des règles et procédures détaillées pour la Surveillance du marché	Clarification du processus de surveillance du marché. Un projet de Règlement définissant les conditions de surveillance du marché régional doit être prêt d'ici la fin de 2019. Des Etats membres devraient mettre en œuvre cette directive en l'inscrivant dans leurs lois avant la fin de 2020.				Combien de Pays de la CEDEAO ont intégré les conditions de surveillance du marché régional dans leur lois ?	
		A.2.2 Collecte de données de Régulation	Rapport de Benchmarking sur une base annuelle	Mettre en place la procédure de collecte des données		Rapports émis	2016-2020	

Projet 11 Novembre 2015

DOMAINES DE PRIORITÉ (du CSC de la CEDEAO)	Objectifs Strategiques	Sous- Objectifs Strategiques (s'il y a lieu)	Résultats	Activités	Acteurs clés potentiels	Indicateurs de Performance	Periode de Mise en oeuvre	
		et analyse comparative (Benchmarking)						
		A.2.3 Audit du Marché régional	Premier audit effectué au plus tard la fin de 2019			Rapports émis	2018-2020	
	A.3 Soutien à l'Harmonisation des politiques énergétiques et la regulation	A.3.1 Harmonisation de l'organisation et la régulation des marchés nationaux	Révision de la Directive actuelle et élaboration d'une nouvelle Directive.	Commencer le projet début 2016.	i. Mettre à jour les lois et les politiques nationales ii. Suivi du renforcement des missions et des rôles des régulateurs iii. Assistance des régulateurs nationaux sur demande	ARREC, Ministères, Régulateur National	Adoption de la Directive	
		A.3.2 Harmonization of the mission and practices of regulation in the region						
B. Developpement de capacités organisationnelles/ institutionnelles	B.1 Elaborer et mettre en œuvre un programme de Renforcement de capacités des institutions	B.1.1 Elaboration des cours destinés au régulateur national	Programme de Cours. Une première version des cours disponible dès mi-2017. Cependant sur la base des leçons apprises des participants, ces cours sont continuellement améliorés			Number of courses carried out and the evaluation of the courses		
		B.1.2 Développement des programmes de jumelage destinés au régulateur national	Programme de jumelage: La première version des programmes de jumelage disponible dès mi-2017. Cependant sur la base des leçons apprises des participants, ce programme est continuellement amélioré.			Number of twinning programs carried out and the evaluation of the programs		
		B.1.3 Mise en place d'outils d'évaluation des cours et des projets de jumelage	The development tools. The evaluation tools must be ready by mid-2017.			The number of times the tools have been used. The participants' evaluation of the tools themselves		
		B.1.4 Développement de la coopération réglementaire régionale et internationale	Forum de l'ARREC sur la Regulation régionale	Forum Annuel			Une fois par an	
	B.2 Reinforcement of the functioning of ERERA	B.2.1 Renforcement de capacité interne	Permettre à l'ARREC de fonctionner selon ses valeurs fondamentales : Expertise, Intégrité, Responsabilité, Transparence, Concertation, Crédibilité				Number of courses carried out for ERERA's Staff and the evaluation of the courses	
		B.2.2 Assistance Technique				At least one experienced External Expert works closely with ERERA's Staff	2016-2020	
		B.2.3 Elaboration et mise en œuvre des Procédures		Elaboration et mise en œuvre des Procédures administrative de regulation	ARREC	Décision sur le Règlement de l'ARREC portant sur les procédures de regulation	2016-2020	

Projet 11 Novembre 2015

DOMAINES DE PRIORITÉ (du CSC de la CEDEAO)	Objectifs Strategiques	Sous- Objectifs Strategiques (s'il y a lieu)	Résultats	Activités	Acteurs clés potentiels	Indicateurs de Performance	Periode de Mise en oeuvre
		administrative de regulation		Organisation des réunions des Comités consultatifs		Deux réunions des Comités consultatifs par an	2016-2020
		B.2.4 Sécurisation du Financement de l'ARREC		Fonctionnement du Comité pour la mobilisation des ressources Règlement sur la redevance de l'ARREC	ARREC, COMMISSION DE LA CEDEAO		
		B.2.5 Elaboration d'une Politique et d'une Stratégie de communication		Elaboration d'une Politique et d'une Stratégie de communication		Stratégie de communication de l'ARREC adopté	
C. Durabilité énergétique	C.1 Soutien à l'intégration des sources d'énergies renouvelables (SER) dans le marché régional	C.1.1 Adoption des principes de Réglementation de l'énergie propre dans les pays de la CEDEAO	Finaliser le Projet de Directive au plus tard fin 2016.	Processus de consultation des Régulateurs et toutes les parties prenantes Sensibilisation - Dissemination des principes. Groupe de travail avec le CEREEC	CEREEC, ARREC, CEDEAO	Adoption de la Directive	
		C.1.2 Mise en œuvre et harmonisation de la Régulation sur les énergies renouvelables dans les Etats Membres	Transposition des principes de Réglementation des ER dans les lois nationales dès la fin de 2020	i. Mettre à jour les lois et les politiques nationales ii. Suivi du renforcement des missions et des rôles des régulateurs iii. Assistance des régulateurs nationaux sur demande iv. Benchmarking des pratiques de régulation v. Groupe de travail avec le CEREEC	CEREEC	Nombres d'Etats membres ayant mis en œuvre les principes dans leurs lois	
	C.2 Soutien régional aux politiques nationales d'efficacité énergétique	Promotion de l'efficacité énergétique	Finaliser le Projet de Directive au plus tard fin 2016.	Groupe de travail avec le CEREEC	CEREEC, ARREC, CEDEAO	Nombres d'Etats Membres ayant mis en œuvre la Directive	